



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

FICHE PAYS-BAS

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Les Pays-Bas comptent, pour l'année universitaire 2015-2016, 712 194 étudiants, dont 446 057 (62,6%) dans les établissements d'enseignement supérieur professionnel [hogescholen] et 266 137 (37,4 %) dans les universités¹, pour une population globale de 16.98 millions ²d'habitants, soit environ 4,2% de la population.

Système d'Enseignement Supérieur

L'organisation de l'enseignement supérieur néerlandais dans son ensemble est actuellement fixée par la loi de 1992 sur l'Enseignement supérieur et la Recherche (Wet op het Hoger Onderwijs en Wetenschappelijk Onderzoek, WHW). Cette loi régit: l'enseignement supérieur professionnel (Hoger Beroepsonderwijs, HBO), l'enseignement universitaire (Wetenschappelijk Onderwijs, WO), l'enseignement supérieur à distance ainsi que l'évaluation dans l'enseignement supérieur. Elle fixe aussi les règles concernant les huit hôpitaux universitaires (UMC- Universitair Medisch Centrum) et deux des organisations de recherche, l'Académie Royale Néerlandaise des Sciences (Koninklijke Nederlandse Academie van Wetenschappen, KNAW) et la Bibliothèque Royale (Koninklijke Bibliotheek).

Le système d'enseignement supérieur néerlandais comprend deux types d'établissements :

- les **Universités** : elles sont au nombre de 13.

- 3 universités techniques : universités techniques de Delft, Eindhoven et Twente ;
- 1 université Sciences de la vie : université de Wageningen ;
- 9 universités pluridisciplinaires/généralistes (sachant que toutes ne dispensent pas l'ensemble des formations) : les 2 universités d'Amsterdam (UvA et VU), les universités de Groningue, Leyde, Utrecht, Nimègue, Maastricht, Rotterdam et Tilburg.

¹ Sources : https://www.duo.nl/open_onderwijsdata/databestanden/ho/ingeschreven/ ;
<http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?PA=71450ned>

² Source :
<http://statline.cbs.nl/statweb/publication/?vw=t&dm=slen&pa=37296eng&d1=a&d2=0,10,20,30,40,50,60,%28l-1%29,l&hd=160114-1555&la=en&hdr=g1&stb=t>

Elles proposent un enseignement académique conçu dans la perspective de la recherche fondamentale et appliquée. Elles bénéficient toutes d'un financement public.

- les **Universités des sciences appliquées** (hogescholen), anciennement appelées écoles supérieures professionnelles: au nombre de 37 [56 en 2000], elles dispensent un enseignement spécialisé préparant à l'exercice d'une profession. Elles bénéficient également d'un financement public.

À ces deux types d'établissements s'ajoute l'Université Ouverte des Pays Bas (Open Universiteit Nederland - OU). Reconnu par l'Etat, cet établissement, créé en 1984, dispense des formations pour adultes, exerçant une activité professionnelle ou dans l'impossibilité de suivre - ou qui n'ont jamais pu suivre - un cursus régulier. L'enseignement est dispensé par télé-enseignement et par correspondance. En 2016, elle comptait 14 006 inscrits.

La tendance actuelle est à la réduction globale des coûts et à la rationalisation du système d'enseignement supérieur, dans le but d'améliorer la qualité des formations et leur adaptation au marché de l'emploi. Le caractère professionnel des formations dispensées dans les hogescholen, plus courtes et en prise directe avec le monde de l'emploi, exerce un attrait très fort auprès des étudiants.

Financement

Les universités et les universités des sciences appliquées accréditées reçoivent différents types de financement.

Le premier flux financier (eerste geldstroom) est composé d'une somme forfaitaire versée par le gouvernement et des frais d'inscription payés par les étudiants. La somme forfaitaire du premier flux est une subvention du Ministère de l'enseignement, de la culture et de la science (OCW). Pour des raisons historiques, l'Université de Wageningen reçoit cette subvention du Ministère des affaires économiques et les UMC reçoivent une subvention complémentaire du Ministère de la santé, du bien-être et des sports. Le montant de la subvention est déterminé en fonction de facteurs liés à l'enseignement (nombre d'étudiants, durée moyenne des études – les établissements ont en effet l'obligation de limiter le taux d'échec - et nombre de diplômés en Licence et Master) et de critères liés à la recherche (nombre de parcours de licence et master reconnus par l'Etat, nombre de doctorants...). Les établissements disposent de cette somme forfaitaire à leur gré pour réaliser les missions qui leurs sont assignées, dans le respect des règles générales du budget (investissement, personnel et exploitation). Ce premier flux était de 4 285 ³M€ en 2014. Il représente environ 60% du budget de fonctionnement des universités.

Le financement public est complété par des activités telles que de la recherche scientifique sur une base contractuelle, essentiellement des financements de la NWO, l'organisation pour la recherche néerlandaise (deuxième flux financier) et par des subventions d'autres ministères et d'entreprises (troisième flux financier).

³ source : Rapport Rathenau Spinning plates

Bourses et aides aux étudiants

Jusqu'en 2015, tout étudiant recevait une bourse de l'Etat, le « studiefinanciering » et pouvait choisir l'université ou la hogeschool dans laquelle il souhaite étudier. Le montant de la bourse mensuelle (basisbeurs) variait entre 95€ et 266€. Un supplément de bourse (aanvullende beurs) pouvait être accordé sur la base des revenus des parents (aux alentours de 200€). Ces deux prestations étaient considérées comme un prêt non remboursable si un diplôme était obtenu dans les 10 ans. Les étudiants pouvaient également percevoir leur bourse d'étude à l'étranger, sans même être inscrit au sein d'un établissement néerlandais.

Depuis 2015, le système de bourse a été remplacé par un système de prêt étudiant avec des taux préférentiels. Pour avoir accès au prêt étudiant, les étudiants doivent avoir moins de 30 ans, avoir la nationalité néerlandaise et être inscrit dans un programme d'enseignement supérieur. Les étudiants peuvent également recevoir un prêt à l'étranger, sans être inscrit dans un établissement néerlandais, à condition que le programme suivi soit reconnu par le gouvernement néerlandais.

Chaque étudiant néerlandais possède également une carte (student OV chipkaart) qui lui permet de voyager en transports en commun dans tout le pays (gratuité qui s'applique soit le week-end, soit en semaine, selon les souhaits de l'étudiant).

Rapports avec les pouvoirs publics

La tutelle du système d'enseignement supérieur est assurée pour l'essentiel, au niveau national, par le Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science (OCW), et par le Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports ou le Ministère des affaires économiques pour quelques établissements spécialisés relevant de ces domaines. Les pouvoirs publics déterminent l'orientation de l'enseignement et la politique éducative par la législation, notamment grâce à un agenda pour l'enseignement supérieur et la recherche (Strategische Agenda Hoger Onderwijs en Onderzoek 2015-2025). Les orientations ainsi définies sont mises en œuvre par les universités.

Autonomie

La caractéristique essentielle du système des universités et des hogescholen est sa décentralisation, qui résulte du principe constitutionnel de liberté de l'enseignement. Depuis 1992, les établissements disposent d'une grande autonomie, tant pour leur organisation interne (et notamment le recrutement du personnel enseignant) que pour la définition de leurs programmes d'études, qui peuvent ainsi varier substantiellement dans un même champ disciplinaire. Cependant, les programmes obéissent à des prescriptions spécifiques pour faire partie du registre du Centraal Register Opleidingen Hoger Onderwijs (CROHO), le registre national des formations de l'enseignement supérieur. Cette inscription est requise pour obtenir le financement public, la reconnaissance professionnelle et les bourses/prêts pour les étudiants inscrits. Ainsi, le gouvernement pilote, observe et finance à distance. L'autonomie des établissements est garantie par la loi. Elle s'exerce avec souplesse, à travers des regroupements tels la VSNU (Vereniging van Samenwerkende Nederlandse Universiteiten, équivalent de la CPU française) et la Vereniging Hogescholen (anciennement HBO-Raad - Hogerberoepsonderwijs-raad), la conférence des universités des sciences appliquées.

Accréditation⁴

La tendance est à l'évaluation de la qualité de l'éducation, et à la mise en place de nouveaux systèmes d'accréditation. Les établissements ont dû mettre en place de véritables politiques de contrôle de qualité qui conditionnent l'attribution des financements. Ils sont également très avancés en matière d'accréditation et régulièrement « visités » par des commissions d'évaluation. Depuis 2002, un système indépendant d'accréditation commun avec la Flandre belge (Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie - NVAO) assure la qualité des programmes d'enseignement.

Gouvernance

Les universités néerlandaises sont dirigées par le Conseil d'administration (College van bestuur/CvB) formé de trois personnes maximum : le président, le recteur et un troisième administrateur, tous trois désignés par le comité de surveillance (Raad van toezicht) de l'Université (voir MUB 1998, la loi sur la modernisation de la gestion universitaire). Les membres du CvB sont des gestionnaires professionnels à temps plein. Ils sont responsables de la stratégie de l'établissement, de sa politique internationale, des contacts avec les entreprises et les autorités ainsi que de la qualité des formations et de la recherche. Les présidents sont assez souvent issus du monde de l'entreprise ou de l'administration publique. Le caractère scientifique de l'université est incarné par le recteur issu du corps professoral et qui gère la recherche et les aspects scientifiques. Il est entre autre formellement responsable des soutenances de thèses. Il est dispensé de ses activités professorales et de recherche le temps de son mandat. Les universités sont organisées en facultés, elles-mêmes divisées en départements. Plusieurs comités sont chargés de conseiller le CvB sur des sujets spécifiques : recherche, enseignement, vie étudiante, éthique, etc. Chaque faculté comprend un conseil de faculté et un comité de direction, présidé par le doyen, qui arrête notamment les programmes d'enseignement et de recherche et les règles internes à chaque faculté en accord avec le règlement de l'université. La direction des facultés comprend différentes commissions auxquelles participent les étudiants.

La gestion des hogescholen s'appuie sur les mêmes principes d'autonomie et de participation des étudiants (ils prennent part notamment aux Conseils consultatifs de gestion). La gestion quotidienne est assurée par un CvB également composé de trois personnes. Ils sont contrôlés par un Conseil de supervision (Bestuurraad). La différence principale réside dans le fait que les Hogescholen, en tant qu'institutions d'enseignement professionnel, ne possèdent pas de « recteur magnifique ».

Internationalisation

Depuis plusieurs années, les universités et hogescholen ont mis en place une réelle stratégie d'internationalisation qui passe notamment par le développement de programmes en anglais, au niveau licence et master, et par le renforcement de leur position dans les classements internationaux.

Depuis 2016, plus de 60% des programmes offerts par les universités sont enseignés totalement en anglais. 70% des 1 200 programmes de master sont en langue anglaise et représentent plus de 50% des étudiants inscrits dans les universités néerlandaises au niveau master. L'anglais est également de

⁴ <https://www.nvao.com/quality-assurance-systemsthe-netherlands/recognition-new-institutions-0>

plus en plus fréquemment utilisé parmi les 435 programmes de bachelor, plus d'un étudiant sur cinq suivant un bachelor en anglais. Cette tendance à l'augmentation de l'utilisation de l'anglais dans les formations supérieures se retrouve également dans les hogescholen, à un degré moindre : en 2013, 15% des programmes des hogescholen étaient également enseignés en anglais.

Par ailleurs, les universités néerlandaises accordent une valeur importante aux classements internationaux et elles sont pour la plupart dans le haut des classements internationaux (Times Higher Education, classement de Shanghai...). Par exemple, les 13 universités néerlandaises sont dans le top 200 du classement Times Higher Education en 2017. Les universités s'en servent comme des arguments de promotion et de recrutement pour attirer les meilleurs étudiants néerlandais et internationaux.

Cet environnement anglophone, un bon positionnement dans les classements internationaux ainsi que le coût relativement faible des inscriptions (notamment par rapport au Royaume-Uni), a permis de capter une partie des étudiants en mobilité qui allaient au Royaume-Uni mais qui ont cherché des alternatives suite à l'augmentation des frais d'inscription des universités britanniques. Ainsi, la mobilité entrante aux Pays-Bas a augmenté de 30% entre 2009 et 2014 (chiffres UNESCO et NUFFIC).

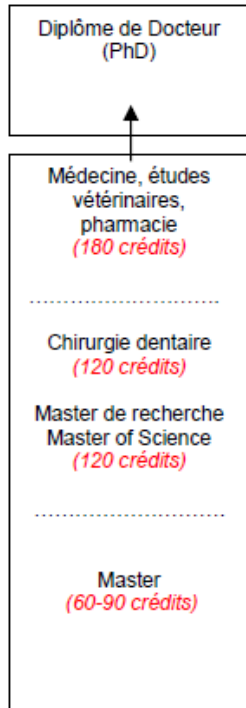
La plus grande partie de la mobilité étudiante entrante aux Pays-Bas provient de pays limitrophes (Allemagne, Belgique). En 2014, les étudiants allemands représentaient 25% de la mobilité entrante. La Chine est le deuxième pays envoyant le plus d'étudiants aux Pays-Bas et représente 6% des étudiants en mobilité aux Pays-Bas. De manière générale, on observe une diversification de la mobilité étudiante entrante aux Pays-Bas. La part relative des étudiants allemands et chinois diminue au profit d'étudiants d'autres nationalités. On observe également des disparités entre les hogescholen et les universités : La mobilité étudiante augmente le plus pour les universités de recherche (+50% entre 2009 et 2014). Au contraire, la mobilité vers les hogescholen a augmenté entre 2009 et 2011 (+13%) et stagne depuis. En résumé, on observe une stagnation de la mobilité étudiante vers les hogescholen et une forte augmentation de la mobilité vers les universités, que ce soit au niveau bachelor ou master. Ces tendances sont valables pour la majorité des pays d'origine et des domaines d'études. Au sein des universités, on observe également de fortes disparités. Par exemple l'Université d'Utrecht compte 6% d'étudiants internationaux alors qu'au sein de l'Université de Maastricht, presque un étudiant sur deux est international.

Cette politique d'internationalisation engagée par les universités et hogescholen est soutenue par une politique volontariste du gouvernement néerlandais et de la NUFFIC qui ont développé depuis 2014 un réseau NESO (Netherlands Education Support Office) dans des pays jugés comme stratégiquement importants pour l'enseignement supérieur aux Pays-Bas afin d'en augmenter la mobilité vers les Pays-Bas (Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique, Russie, Afrique du Sud, Corée du Sud, Thaïlande, Turquie et Vietnam). Ces pays représentent en 2016 12% de la mobilité entrante aux Pays-Bas.

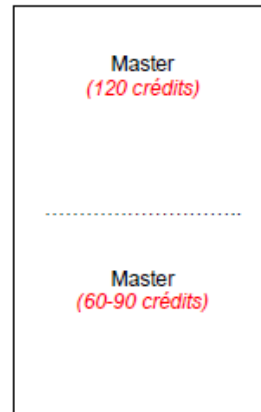
II- Organisation des études et enseignements dispensés

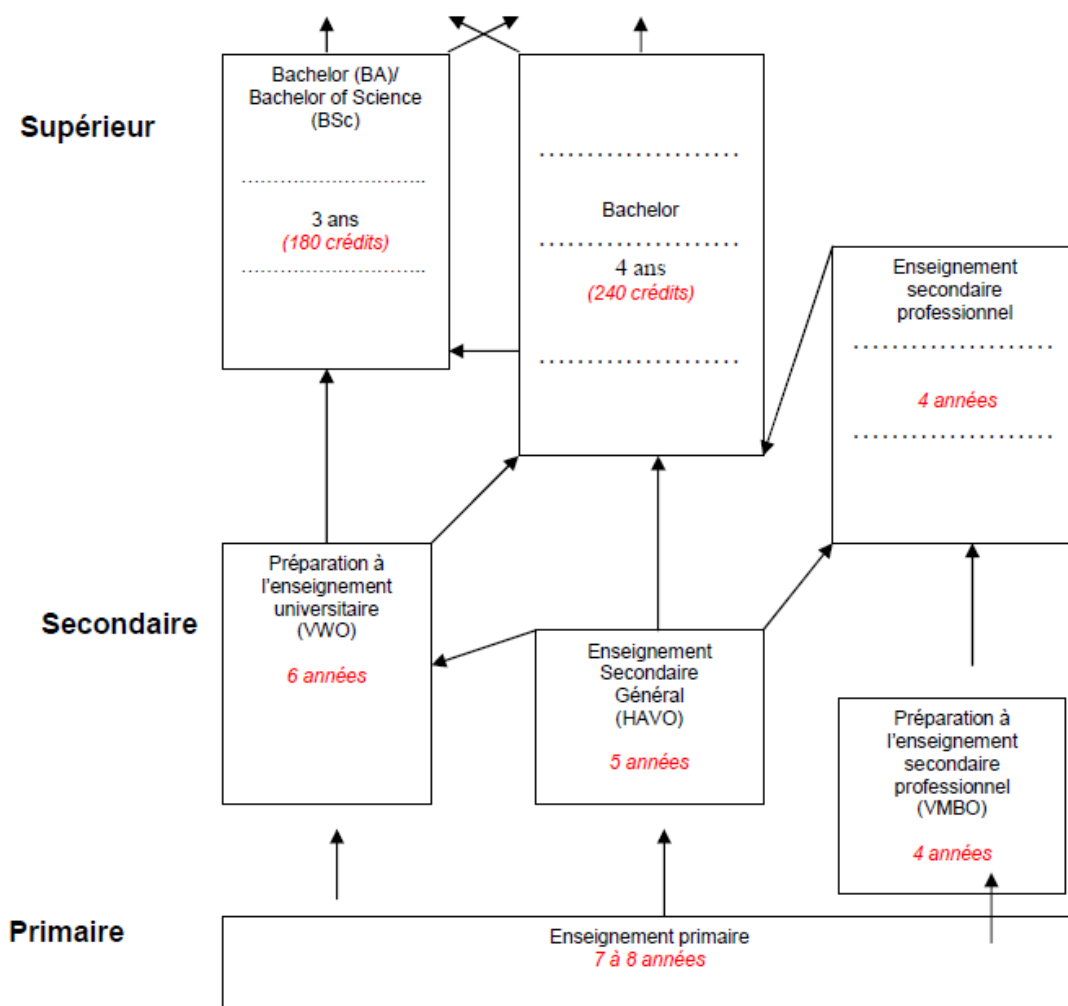
L'enseignement supérieur est un système binaire : les deux types de cursus sont nettement séparés.

WO



HBO





Le nombre d'étudiants par université varie de 10 000 à 30 000. La plupart des universités comptent en moyenne entre 10 à 20 000 étudiants, les hogescholen comptent de 5 000 à plus de 34 000 étudiants.

Répartition des étudiants par filière dans les universités et universités des sciences appliquées en 2016 :

Filières d'études	Nombre d'étudiants (en milliers)
Economie	198.1
Comportement et société	114.1
Technique	126.9
Enseignement	60.2
Santé	80
Langues et cultures	46.2
Droit	27.7
Physique, mathématiques, informatique	27.3

Agriculture et biologie	22.2
Disciplines transversales	9.5
TOTAL	712.2

(Source : CBS/OCW/DUO, https://www.duo.nl/open_onderwijsdata/)

Universités

Conditions d'accès : pour accéder à l'université, les élèves doivent être titulaires du baccalauréat général (Voorbereidend Wetenschappelijk Onderwijs, VWO), qui s'obtient en 6 ans après 7 ans d'enseignement primaire (Basisonderwijs). Un accès est aussi possible après la 1ère année obtenue dans une université des sciences appliquées/hogeschool (HBO) qui accueille en général des élèves de la filière d'enseignement secondaire HAVO (5 ans). Il existe de nombreuses passerelles entre les différentes filières d'enseignement.

Diplômes délivrés :

Le cursus universitaire dure généralement quatre ans ou cinq ans. Les Pays-Bas ont adopté le système Bachelor-Master dès la rentrée scolaire 2002-2003.

Il se traduit par un parcours universitaire sur un modèle 3- (4)5-8 et par un système de crédits conforme à l'ECTS (European Credit Transfert System). Une année universitaire équivaut à 60 crédits, un crédit correspondant en moyenne à 28 heures de travail. Le Bachelor s'obtient en trois ans, soit 180 crédits. Le Master s'obtient en général en un an avec 60 crédits en moyenne. Le Master néerlandais n'équivaut donc pas systématiquement au Master français mais bien à l'ancienne Maîtrise (ou M1). Certaines formations nécessitent néanmoins un nombre plus important de crédits (master en deux ans, soit 120 crédits ECTS) pour délivrer un Master : médecine, pharmacie, vétérinaire, formation d'enseignants, diplômes d'ingénieurs... En outre, le Ministère néerlandais de l'Éducation privilégie la distinction entre « Master » et « Master de recherche », les premiers sur 4 ans, les seconds sur 5 ans. Le Doctorat reste lui de 8 ans.

Diplômes propres à l'enseignement universitaire :

- le doctoraal ou Master, qui s'obtient après 4 ans d'études, 5 ans pour certaines spécialités; le titre obtenu varie en fonction de la discipline : Master of Science (MSc), Master of Arts (MA), Master of Laws (LLM) .
- le doctoraat est un équivalent du Doctorat français (ou du PhD américain). Les Néerlandais qui préparent ce diplôme ne sont plus étudiants : ils ont le statut soit d'« assistant en formation » (AIO), et sont payés par l'université où ils effectuent leur recherche, soit de « chercheur en formation » (OIO), et sont alors rémunérés par la NWO (Organisation Néerlandaise pour la Recherche Scientifique).

Hogescholen

Disciplines : les hogescholen couvrent 7 grands secteurs :

- agronomie
- arts (arts appliquées, théâtre, musique, danse, arts plastiques,...) ;
- économie et gestion (économie et économie appliquée, commerce, gestion, hôtellerie) ;

- soins de santé et paramédical (formations d'infirmiers, d'ergothérapeutes, de diététiciens, formations de cadres dans le domaine de la santé, etc.) ;
- pédagogie (formations des instituteurs et des maîtres) ;
- social (formations des animateurs, assistants sociaux et socioculturels, formations d'éducateur spécialisé, etc.) ;
- ingénierie et technologie (formations technologiques, formation des laborantins, formations nautiques, etc.).

Les grands établissements regroupent généralement plusieurs de ces secteurs.

Diplômes délivrés : Les hogescholen délivrent des diplômes de bachelor en 4 ans (240 crédits ECTS). La première année correspondant une année à propédeutique avec un enseignement généraliste, à la fin de laquelle les étudiants obtiennent une évaluation et peuvent être réorientés. Chaque hogeschool a ses propres spécificités pour l'évaluation de l'année propédeutique. Les hogescholen sont désormais également habilitées à délivrer des diplômes de Master. Les titulaires d'un diplôme de HBO sont totalement qualifiés pour exercer leur profession sans études supplémentaires ni inscription auprès d'une association professionnelle.

Conditions d'accès : il est nécessaire d'être titulaire soit du diplôme de fin d'études secondaires générales (niveau d'une classe de première en France), le HAVO (Hoger Algemeen Voortgezet Onderwijs), qui s'obtient en 5 ans après la fin de l'enseignement primaire, soit du baccalauréat général (VWO), ou encore de sortir de l'enseignement secondaire professionnel (Middelbaar Beroepsonderwijs, MBO) grâce à des passerelles.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur néerlandais est un enseignement de qualité. La gestion des établissements est jugée efficace, les conditions de vie et d'études y sont très bonnes. Le mode de financement place les établissements dans une logique de concurrence pour attirer les meilleurs étudiants, enseignants et chercheurs.

Domaines d'excellence

Les Pays-Bas possèdent une longue tradition universitaire, dont les universités d'Utrecht, Leyde ou encore d'Amsterdam sont les héritières. Les filières d'excellence relèvent clairement du champ universitaire, dont la recherche, qui s'effectue au sein des universités, est considérée comme un atout pour attirer les meilleurs étudiants. Les études scientifiques et techniques, notamment dans les universités techniques (TU Delft, Eindhoven, Twente, et université de Wageningen), sont de grande qualité et reconnues internationalement. La recherche y est active et les doctorants très bien intégrés au milieu de la recherche néerlandaise. Enfin le savoir-faire des universités des sciences appliquées (hogescholen) dans le domaine de la formation pratique et de l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel constitue également un atout réel, comme le démontre l'attrait des étudiants pour ses formations courtes et pratiques. De nombreuses passerelles existent entre ces deux filières.

Absence de sélection

Il n'y a pas aux Pays-Bas de principe de sélection comparable au système français et il n'y a pas non plus de clivage universités/Grandes écoles. Tout étudiant ayant satisfait à la formation exigée et

obtenu un diplôme de fin d'études secondaires, VWO pour l'université, HAVO, VWO ou MBO pour l'enseignement supérieur professionnel, peut prétendre à être admis dans la formation supérieure de son choix. Mais, parallèlement, les institutions elles-mêmes peuvent exiger des connaissances spécifiques.

Certaines universités et hogescholen peuvent également fixer un nombre de places maximal pour certaines formations (formations de médecine par exemple). Dans ce cas, un numerus fixus est appliqué. Auparavant une commission de placement procédait à l'admission ou non des étudiants par une procédure de tirage au sort pondéré. A partir de l'année scolaire 2017-2018, le tirage au sort a été supprimé et les universités et hogescholen procèdent elles-mêmes à la sélection des étudiants sur la base de critères qu'elles déterminent librement.

Relations universités-entreprises

Les Pays-Bas appliquent les principes de la théorie de la triple hélice (Triple Helix), qui postule que les interactions entre le gouvernement, les entreprises et les universités sont nécessaires pour créer un système innovant. Les liens avec le monde du travail et les entreprises sont donc nombreux et très poussés. C'est également une priorité du gouvernement. Tous les étudiants ont par la loi le droit à des conseils personnalisés, avec une attention particulière portée à l'orientation et l'insertion des minorités. Chaque année une étude sur l'insertion des étudiants des HBO (HBO Monitor) et des universités est publiée. Les établissements formant à un métier particulier ont l'obligation légale de discuter avec la profession des contenus d'enseignement. Les autorités néerlandaises ont mis en place diverses structures pour favoriser les échanges entre le milieu universitaire et le milieu industriel (ce qui se traduit par une mobilité importante entre les universités et l'industrie) :

- les centres de transfert des universités, dont la mission est de mettre en relation les laboratoires et les entreprises, de gérer les contrats de recherche et de promouvoir les transferts technologiques ;
- les pépinières d'entreprises, à proximité des universités, dont le succès résulte d'une bonne synergie entre les milieux universitaires, industriels et bancaires ;
- les parcs scientifiques qui, sur le modèle américain, visent à stimuler la coopération entre chercheurs dans le domaine des hautes technologies ;
- la Fondation pour les Sciences Techniques (Stichting voor de Technische Wetenschappen, STW), dont le rôle est de promouvoir les recherches techniques et de veiller à l'application et à la commercialisation des résultats obtenus; son conseil d'administration comprend des représentants de grandes sociétés multinationales, des grands organismes publics de recherche, de plusieurs universités et de deux Ministères. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la STW a été intégré à la NWO ;
- les centres d'innovation (InnovatieCentra), qui fournissent informations et conseils aux petites et moyennes entreprises (PME), mettent ces dernières en contact avec les instituts technologiques et les grands groupes industriels, et fournissent une expertise sur les applications possibles des nouvelles technologies ;
- l'organisation néerlandaise pour la recherche scientifique appliquée (Nederlandse Organisatie voor toegepast-natuurwetenschappelijk Onderzoek, TNO) : élément important du dispositif d'innovation technologique, il comprend 13 instituts autonomes, dans des domaines comme la technologie industrielle, l'énergie, l'environnement, la nutrition et l'alimentation, la santé, la défense et les constructions. C'est l'un des plus grands organismes

européens de recherche sous contrat ; son activité est essentiellement orientée vers le marché.

IV- Coopération existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

Coopération universitaire

Les contacts personnels entre universitaires français et néerlandais sont nombreux, mais les établissements concernés n'entretiennent pas nécessairement des relations institutionnelles suivies. Un certain nombre d'accords inter-universitaires existe néanmoins (évalués à plus de 200) entre établissements français (grandes écoles comprises) et néerlandais, parfois dans des secteurs de très haut niveau. Il est par contre très difficile de se faire une idée précise du nombre d'accords encore en activité. Le Réseau Franco-Néerlandais (www.frnl.eu) en collaboration avec l'ambassade de France aux Pays-Bas recense actuellement ces coopérations.

Échanges d'étudiants

La «mobilité de degré» (degree mobility) vers la France est peu développée. Cela peut être expliqué, en outre, par le fait que les étudiants néerlandais sont peu mobiles, seuls 2% d'entre eux réalisant une mobilité de diplôme (contre 3,5% en France). Les étudiants néerlandais privilégient notamment les filières et diplômes anglo-saxons et les pays limitrophes. En 2014, la France était la 5^{ème} destination pour la mobilité de degré des étudiants néerlandais : les étudiants néerlandais ont choisi en priorité comme pays de destination la Belgique (3 800), le Royaume-Uni (3 326), les Etats-Unis (1972), l'Allemagne (910), et la France (910).

Pour ce qui est du programme Erasmus+, la France a accueilli, en 2015, 810 Néerlandais. Cela la place en 6^{ème} position des pays d'accueil après le Royaume-Uni (2 154), l'Espagne (2 025), l'Allemagne (1551), la Suède (870) et la Belgique (823). En 2015, 1581 étudiants français sont venus étudier aux Pays-Bas, dans le cadre d'un échange Erasmus+.

Réseau franco-néerlandais

Pour favoriser la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur entre les deux pays, un réseau a été créé en novembre 2001 : le Réseau franco-Néerlandais de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (RFN). Les principales actions du RFN relèvent de trois grands domaines : l'information et le conseil, les services à la mobilité, et le dialogue des sociétés civiles.

Ce Réseau, financé côté français par le MEAE, le MESRI et l'ambassade de France aux Pays-Bas, en tant que centre d'expertise, contribue ainsi à l'intensification de la coopération franco-néerlandaise dans l'enseignement supérieur et la recherche :

- en stimulant les projets universitaires et de recherche franco-néerlandais ;
- en comparant les systèmes et les critères d'accréditation des formations, en informant sur les niveaux des qualifications et les résultats des évaluations de qualité ;
- en stimulant la mobilité des étudiants et des chercheurs à l'aide de programmes de bourses ;

- en renforçant les programmes d'échanges ;
- et en stimulant les échanges intellectuels au sein de la vie universitaire.

Les activités sont coordonnées à partir de deux lieux stratégiques : l'université de Lille, qui héberge le bureau du RFN, et la NUFFIC à la Haye. Pour de plus amples informations, consulter le site du RFN: www.frnl.eu

Bourses d'études

L'Ambassade a relancé en 2 000 un programme de bourses d'études en France de niveau Master pour des étudiants néerlandais. Grâce à une étroite coopération avec le service économique et la Section Pays-Bas des Conseillers du Commerce Extérieur, ces bourses sont financées par le ministère des Affaires étrangères et par de grandes entreprises françaises implantées aux Pays-Bas. A partir de 2017, l'Ambassade finance également des bourses de stage dans des laboratoires de recherche français pour des étudiants de niveau Master et Doctorat.

Depuis 1981, et désormais tous les deux ans, est décerné aux Pays-Bas le « Prix de Paris ». Créé sur l'initiative d'historiens néerlandais spécialistes d'histoire française et avec le soutien de l'Ambassade de France aux Pays-Bas et d'une Fondation, ce prix prend la forme d'une bourse permettant à un jeune diplômé néerlandais en sciences humaines, de niveau Master, d'effectuer un séjour d'étude et de recherche pendant une année universitaire à Paris. Sur le même modèle, un « Prix d'Amsterdam » a également été lancé à l'initiative de l'ambassade des Pays-Bas en France en 2011 et est géré par le RFN.

Départements d'études françaises

Cinq universités néerlandaises disposent d'un département d'études françaises (Leyde, les deux universités d'Amsterdam, Nimègue, Utrecht), regroupant environ 600 étudiants dont 150 en première année. Beaucoup de ces étudiants effectuent un semestre ou une année d'échange en France. Les départements de langue et culture françaises ont perdu 50 % de leurs effectifs globaux en moins de 10 ans, soit entre 2003 et 2013. D'autres universités disposent de sections de français, où l'on propose cet apprentissage pour compléter un cursus particulier, mais sans diplôme linguistique spécifique. D'autres ne disposent pas de tels cours (Twente, Rotterdam). Dix universités possèdent des centres de langue où les étudiants peuvent apprendre le français.

Partenariat Hubert Curien « Van Gogh »

A partir de 1997, un programme de Partenariat Hubert Curien, anciennement Programme d'Actions Intégrées (P.A.I.) franco-néerlandais intitulé « VAN GOGH », inspiré des procédures du même type fonctionnant déjà entre la France et d'autres pays européens, a été mis en place pour soutenir des opérations de coopération scientifique et technique de haute qualité entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes publics de recherche des deux pays. Ce programme est mis en œuvre, du côté français, par l'Ambassade de France aux Pays-Bas, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, en relation avec Campus France, du côté néerlandais, par le NUFFIC pour le compte du Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science (OCW).

Bourses « Eole »

Le Réseau Franco-Néerlandais accorde également des aides financières à la mobilité, appelées bourses «Eole», destinées à des étudiants en Master et à des doctorants, toutes disciplines confondues, pour des séjours d'études ou de stages aux Pays-Bas.

Prix Descartes-Huygens

Ce prix est décerné, pour la France, par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et pour les Pays-Bas, par l'Académie Royale des Sciences. Créé en 1995, il est destiné à distinguer, chaque année, un chercheur néerlandais et un chercheur français satisfaisant aux conditions suivantes :

- Avoir atteint, notamment par son activité scientifique, un niveau reconnu au plan international ;
- Avoir une coopération récente ou en cours avec une équipe du pays partenaire. Les candidats doivent présenter les actions qu'ils/elles souhaitent développer pendant leur séjour de recherche en France ou au Pays-Bas, dans le cadre du ou des projets de coopération envisagés.

Le montant du prix d'environ 23 000 euros doit permettre au lauréat d'effectuer un séjour de recherche dans un ou plusieurs laboratoires de recherche du pays partenaire. Le chercheur a également la possibilité de donner des séminaires dans le laboratoire et/ou l'université d'accueil, plus particulièrement à destination des doctorants. Le lauréat d'un pays est sélectionné par les institutions compétentes de l'autre pays, l'Académie des sciences-Institut Français des Pays-Bas pour la partie française, et l'Académie royale des sciences des Pays-Bas (KNAW) pour la partie néerlandaise.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

Les universités néerlandaises ont de nombreux accords de coopération avec des universités du monde entier.

Elles sont également membres de nombreux réseaux d'universités européennes et internationales tels que «l'UTRECHT Network» (Université d'Utrecht), la « League of European Research Universities » (LERU, Université de Leyde, d'Amsterdam et d'Utrecht) et le « Coimbra Group » (Université de Leyde et de Groningue), « l'IDEA League » (TU Delft), ou encore «l'Euro-League for Life Sciences» (Université de Wageningen), pour n'en citer que quelques-uns.

L'Europe reste le lieu d'une très grande partie des coopérations bilatérales. A titre d'exemple, les universités néerlandaises sont également parties prenantes dans 16 Masters Erasmus-Mundus et ont développé de nombreux accords pour la mobilité dans le cadre d'Erasmus+.

Les pays émergents sur la scène mondiale de la connaissance et de la formation comme l'Inde et surtout la Chine, mais aussi les pays d'excellence universitaire comme les Etats-Unis ou le Royaume-

Uni sont également largement présents dans les différents accords de coopération de ces établissements. Enfin les universités des Pays-Bas développent plus spécifiquement des relations privilégiées avec un certain nombre de pays, soit par proximité culturelle et/ou linguistique comme la Flandre belge et l'Allemagne, soit pour des raisons historiques comme avec l'Indonésie et l'Afrique du Sud.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-néerlandaise

Les universités néerlandaises restent la cible privilégiée des coopérations futures, tant pour les questions universitaires que scientifiques. On y trouve en effet les domaines d'excellence de l'enseignement supérieur aux Pays-Bas. Certains champs disciplinaires, notamment les sciences humaines, font déjà l'objet de coopérations fructueuses, et suscitent un réel intérêt du côté néerlandais. **Mais il est souhaitable de diversifier les partenariats, d'élargir l'espace de la coopération franco néerlandaise en direction des disciplines scientifiques**, économiques et juridiques, en répondant aux attentes des étudiants néerlandais (agriculture, management, industries créatives, transports, énergie, médecine), de façon à développer les échanges (et surtout l'accueil d'étudiants néerlandais en France). En particulier, de nombreuses opportunités de coopération existent avec les universités de technologie néerlandaises. Le très bon niveau de l'enseignement technologique néerlandais et la qualité des équipements dont disposent ces établissements devraient faire des Pays-Bas une destination de choix pour les étudiants français.

Les hogescholen peuvent également être une cible intéressante pour de futures coopérations, notamment avec les formations professionnalisantes des universités françaises. Des partenariats de type HBO-IUT seraient notamment à encourager.

Il est important de bien définir les niveaux d'études auxquels les coopérations ont le plus de chance d'être fructueuses. Pour un séjour de brève durée, de type Erasmus, le second cycle universitaire français est le mieux adapté, dans la mesure où l'année de licence correspond à un approfondissement des connaissances dans un domaine donné, auquel un étudiant étranger a réellement accès après une formation initiale dans son établissement d'origine. S'il s'agit d'un séjour plus long, une année entière par exemple, le système français offre des possibilités intéressantes de formation pour les Néerlandais au niveau master : compte tenu de la durée d'un Master « classique » aux Pays-Bas, les étudiants néerlandais, le souhaitant peuvent faire reconnaître leur Master néerlandais comme première année de Master en France et ainsi obtenir un Master français en seulement un an.

Les Masters professionnels, assortis d'une expérience en entreprise imposée par le stage, suscitent l'intérêt des étudiants notamment dans le domaine des sciences économiques, de la gestion, ou encore du droit. Nombreux sont les responsables académiques qui recherchent des partenaires français avec lesquels signer des conventions bilatérales permettant l'envoi d'étudiants pour suivre cette filière.

Les Masters de recherche en ce qui concerne la durée et le profil des études sont très similaires. L'objectif d'échange doit s'inscrire dans le long terme en vue d'aboutir à une **cotutelle de thèse** par exemple. Il est enfin nécessaire de définir des thèmes d'étude pouvant servir de base à des projets

de recherche communs, par exemple, les sujets qui concernent les relations entre les deux pays, d'un point de vue historique ou culturel, ou des problématiques communes qui nécessitent une approche comparatiste, dans un cadre qui peut aussi être multilatéral.

Les objectifs du poste sur les questions universitaires s'organisent autour de trois axes :

- 1- Renforcement de la coopération franco-néerlandaise dans une optique à la fois d'innovation et de levier pour le montage de projets européens.
- 2- Encourager la mobilité au niveau master et doctorat
- 3- Mettre en réseau les acteurs de la coopération universitaire (France Alumni...)

VI- Contacts utiles

INSTITUT FRANÇAIS DES PAYS-BAS

Service de coopération et d'action culturelle / Pôle universitaire & scientifique

Anna Paulownastraat 76

2518BJ Den HAAG

Tél. 00 31 (0) 70 312 58 83

Mme Anne-Emmanuelle GROSSI, Directrice de l'IFPB et conseillère culturelle

Mme Véronique Vergès, Attachée scientifique et universitaire

(Courriel : science-univ.la-haye-amba@diplomatie.gouv.fr)

Sites Internet:

<http://www.ambafrance-nl.org>

<http://institutfrancais.nl/>

Organismes scientifiques et universitaires

NUFFIC

(Nederlandse organisatie voor internationale samenwerking in het hoger onderwijs)

Postbus 29777 - 2502 LT DEN HAAG

Tél. +31 (0) 70 426 02 60

Fax : +31 (0) 70 426 03 99

Internet : <http://www.nuffic.nl>

VSNU

(Vereniging van Samenwerkende Nederlandse Universiteiten)

Postbus 13739

2501 ES Den Haag

Tél. +31 (0) 70 302 14 00

Fax +31 (0) 70 302 14 95

Internet : <http://www.vsnu.nl>

Vereniging Hogescholen

Postbus 123

2501 CC Den Haag

Tél. +31 (0) 70 312 21 21

Fax : +31 (0) 70 312 21 00

Internet : <http://www.vereniginghogescholen.nl/>

KNAW

(Koninklijke Nederlandse Academie van Wetenschappen)

P.O. Box 19121 - 1000 GC AMSTERDAM

Tél. +31 (0) 20 551 07 00

Fax : +31 (0) 20 620 49 41

Internet : <http://www.knaw.nl>

NWO

(Nederlandse Organisatie voor Wetenschappelijk Onderzoek)

P.O. Box 93138

2509 AC DEN HAAG

Tél. +31 (0) 70 344 06 40

Fax : +31 (0) 70 385 09 71

Internet : <http://www.nwo.nl>

TNO

(Nederlandse organisatie voor toegepastnatuurwetenschappelijk onderzoek)

Postbus 6000 - 2600 JA DELFT

Tél : +31 (0) 88 866 00 00

11

Fax : +31 (0) 15.261.24.03

Internet : <http://www.tno.nl>

Ministères

MINISTERE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DES SCIENCES

(Ministerie van Onderwijs, Cultuur en Wetenschap)

Postbus 16375

2500 BJ Den Haag

Tél. +31 (0) 70 412 34 56

Fax : +31 (0) 70 412 34 50

Internet : <http://www.rijksoverheid.nl>

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DE L'AGRICULTURE ET DE L'INNOVATION

(Ministerie van economische zaken, landbouw en innovatie)

Postbus 20401

2500 EK Den Haag

Tél. +31 (0) 70 3798911

Internet : <http://www.rijksoverheid.nl>